

Communiqué de presse de la présidence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

28 octobre 2005

De nouvelles perspectives pour la Nouvelle-Calédonie au Forum des Iles du Pacifique

Du 25 au 27 octobre 2005, une délégation de la Nouvelle-Calédonie, menée par la présidente du gouvernement Mme Marie-Noëlle Themereau, a participé à la réunion annuelle des dirigeants du Forum des Iles du Pacifique, à Port Moresby en Papouasie Nouvelle-Guinée.

Cette année, la réunion du Forum a revêtu un intérêt particulier pour la Nouvelle-Calédonie, car les dirigeants des pays membres ont approuvé un nouvel accord international portant établissement du Forum des Iles du Pacifique. Cet accord donne une base juridique solide à l'Organisation et crée une nouvelle catégorie de membre associé. Cette catégorie permettra à des territoires non souverains, comme la Nouvelle-Calédonie, de bénéficier de droits de participation plus étendus aux différentes réunions organisées par la Forum et de contribuer directement aux travaux de l'organisation au sein de groupes de travail et comités. Il s'agit donc d'une avancée majeure en termes de coopération et d'intégration régionales.

Les critères d'admission en tant que membre associé ont également été adoptés par les dirigeants et entrent en vigueur avec effet immédiat. Il convient notamment de souligner que ces critères indiquent clairement que le fait de devenir membre associé n'est pas considéré comme une étape vers un statut de membre à part entière, ce statut étant réservé exclusivement aux Etats souverains, et est donc entièrement en adéquation avec le statut de la Nouvelle-Calédonie, défini par l'Accord de Nouméa et la loi organique du 19 mars 1999.

Pour ce qui concerne la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de devenir membre associé, toute demande adressée au secrétariat du Forum doit préalablement faire l'objet d'une consultation avec les autorités de la République, afin d'obtenir leur approbation. Par la suite, la demande est adressée au Forum qui procède à une série de consultations internes avant de se prononcer sur l'admission en tant que membre associé.

La création de cette nouvelle catégorie s'inscrit également dans le cadre du Plan Pacifique, approuvé par les dirigeants lors de cette réunion. Ce Plan vise à renforcer la coopération et l'intégration régionales entre tous les pays et territoires du Pacifique et prévoit expressément la nécessité d'associer les territoires, comme la Nouvelle-Calédonie, à la réflexion menée sur le développement et l'avenir de la région Pacifique.

.../...

Lors de son allocution devant l'assemblée plénière du Forum, le 27 octobre, la présidente du gouvernement a renouvelé l'engagement de toutes les institutions de la Nouvelle-Calédonie de mettre en œuvre l'Accord de Nouméa. Elle s'est félicitée de l'ouverture du Forum vers les territoires et a souligné que la Nouvelle-Calédonie, avec le soutien de la France, est résolument engagée sur le chemin de l'intégration régionale. Elle a également indiqué tout l'intérêt que la Nouvelle-Calédonie porte au nouveau statut de membre associé et la volonté du gouvernement de travailler plus étroitement avec le Forum et ses Etats membres.

En marge des réunions plénières, Mme Themereau a été invitée à participer au dîner des chefs d'Etat et de Gouvernement et la délégation calédonienne a eu une fructueuse réunion de travail avec la délégation française et plusieurs entretiens bilatéraux, notamment avec l'Union européenne, le Vanuatu et la Papouasie Nouvelle-Guinée.

Du 28 au 29 octobre, la présidente du gouvernement assistera au dialogue post-Forum, pour observer les discussions entre le Forum des Iles du Pacifique et ses partenaires de développement, dont la France, l'Union européenne, la Chine et les Etats-Unis.